

I. Réceptionner la notification de compte fourni par l'établissement scolaire

Allez sur le site du collège onglet « Argos » rubrique « Parents/Elèves » avec votre notification de compte



<http://www.ac-bordeaux.fr/teleservices/>

En ce qui concerne votre compte d'accès aux services en ligne :

Vous trouverez ci-dessous, l'identifiant et le mot de passe de votre compte internet pour accéder aux services proposés par le Collège **Argos** pour Dylan **Argos**, élève de 4 C :

Identifiant : cria.bordeaux
Mot de passe* : DCBRJDWH
* Mot de passe provisoire, à modifier lors de la première connexion.

Vous disposez d'un délai de 3 mois pour activer votre compte. Au delà, votre compte sera supprimé et vous ne pourrez plus accéder aux services en ligne.

II. Accéder au portail téléservices.

Ci-dessus, les informations du courrier de notification qui doivent être reportées sur l'écran de connexion aux Téléservices.



SCOLARITÉ SERVICES

Bienvenu(e) sur Scolarité Services qui vous propose différents services en ligne concernant la scolarité de vos enfants.

vous identifiant
cria.bordeaux

vous mot de passe
.....

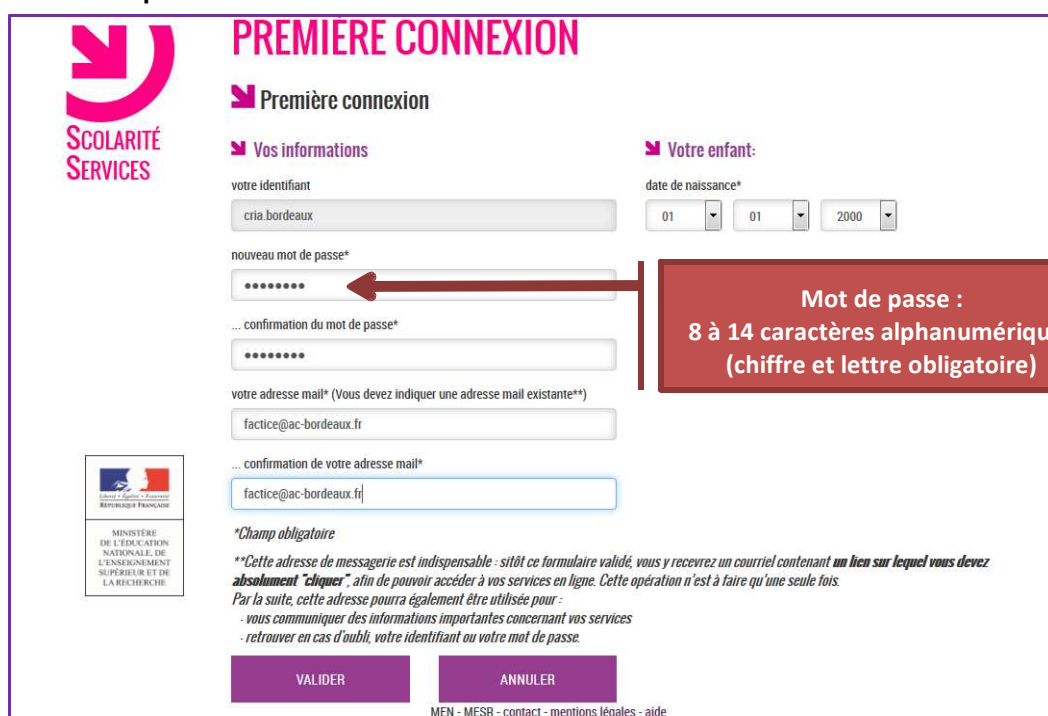
VALIDER

identifiant oublié? →

mot de passe oublié? →

Le courrier de notification a une durée de vie limitée à 3 mois après la date de création du document (Date visible en haut à droite de votre notification) et tant que vous n'avez pas validé l'écran de «**première connexion**» (voir page suivante).

III. Puis compléter les cases à remplir :



PREMIERE CONNEXION

➤ Première connexion

➤ Vos informations

vous identifiant
cria.bordeaux

nouveau mot de passe*
.....

... confirmation du mot de passe*
.....

vous adresse mail* (Vous devez indiquer une adresse mail existante)**
factice@ac-bordeaux.fr

... confirmation de votre adresse mail*
factice@ac-bordeaux.fr

➤ Votre enfant:

date de naissance*
01 01 2000

**Mot de passe :
8 à 14 caractères alphanumériques
(chiffre et lettre obligatoire)**

*Champ obligatoire

**Cet adresse de messagerie est indispensable : sitôt ce formulaire validé, vous y recevrez un courriel contenant un lien sur lequel vous devez absolument "cliquer", afin de pouvoir accéder à vos services en ligne. Cette opération n'est à faire qu'une seule fois.

Par la suite, cette adresse pourra également être utilisée pour :

- vous communiquer des informations importantes concernant vos services
- retrouver en cas d'oubli, votre identifiant ou votre mot de passe.

VALIDER ANNULER

MEN - MESR - contact - mentions légales - aide

I. Concernant l'adresse mail :

- Elle est **Obligatoire pour les responsables**
- Elle est **Facultative pour les élèves, mais indispensable pour l'auto-dépannage.**

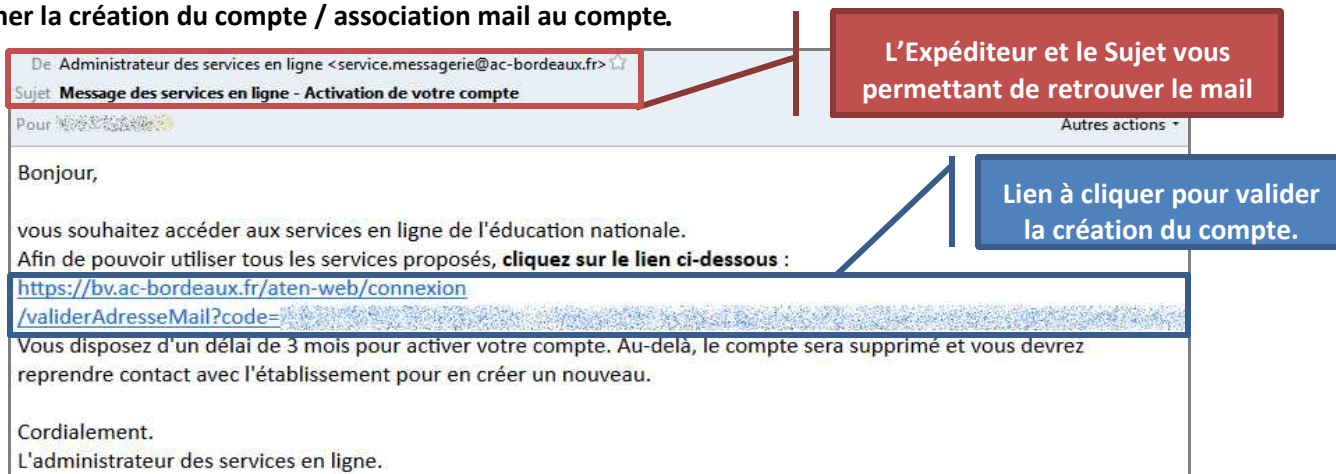
L'adresse mail doit être facilement accessible, car suite à la création du compte un mail y est envoyé vous invitant à confirmer la création et l'association du mail au compte.



Ce mail de confirmation est :

- **Bloquant pour le responsable si non confirmé**
- **Non bloquant pour les élèves, mais elle bloque l'auto-dépannage si non confirmé**

IV. Après avoir validé, un écran de confirmation vous invite à vous rendre sur votre boîte de messagerie afin de confirmer la création du compte / association mail au compte.



De Administrateur des services en ligne <service.messagerie@ac-bordeaux.fr>

Sujet **Message des services en ligne - Activation de votre compte**

Pour [image]

Bonjour,

vous souhaitez accéder aux services en ligne de l'éducation nationale.
Afin de pouvoir utiliser tous les services proposés, **cliquez sur le lien ci-dessous :**

<https://bv.ac-bordeaux.fr/aten-web/connexion/validerAdresseMail?code=>

Vous disposez d'un délai de 3 mois pour activer votre compte. Au-delà, le compte sera supprimé et vous devrez reprendre contact avec l'établissement pour en créer un nouveau.

Cordialement.
L'administrateur des services en ligne.

L'Expéditeur et le Sujet vous permettant de retrouver le mail

Lien à cliquer pour valider la création du compte.

Attention, il est possible que le mail soit signalé comme étant Indésirable voir du Spam, vous devez donc vérifier dans vos dossiers courriers indésirables ou regarder dans la corbeille de votre messagerie. Si vous ne recevez pas ce mail, vous devez signaler le problème à l'établissement qui vous a fourni la notification de compte Téléservices.

V. Une fois confirmé, un écran vous signale que votre compte est maintenant opérationnel.



Création réussie: Vous venez de créer votre compte Téléservices, vous pouvez maintenant utiliser les différents services ouverts par l'établissement qui vous a remis le courrier de notification.

Vous pouvez à tout moment mettre à jour les informations de votre compte Téléservices en cliquant sur le lien « gérer son compte »

